



**Un militant de Sud Insee DG suspendu par la secrétaire générale :
C'est l'attaque de trop !**

Levée immédiate de la suspension de notre camarade et arrêt des poursuites disciplinaires !

Convoqué jeudi 21 novembre, **un militant de la section SUD de la DG s'est vu notifié une suspension de quatre mois, avec effet immédiat.** Cette « mesure conservatoire » se justifie en théorie par l'existence d'une faute lourde qui nécessite une exfiltration d'urgence des locaux. Or là, rien de tout cela.

Ce qui est ici reproché à notre camarade est grotesque : le motif principal de la suspension est une photographie publiée sur l'annuaire de la messagerie interne où une partie de son visage est recouverte par un cache-col et où il porte une capuche de couleur noire. Cette photographie constituerait donc une « incitation à l'action violente et à l'extrémisme » (sic). Pourtant, cette photographie figurait depuis plusieurs mois dans l'annuaire sans qu'aucune remarque lui soit adressée. De façon secondaire, la secrétaire générale évoque une « diffusion prohibée de tracts à caractère politique au sein des locaux de l'Insee » sans même en imputer directement la responsabilité à l'agent... mais tout en suggérant incidemment qu'il y serait pour quelque chose. Par ailleurs, depuis la fin du conflit « retraite », et pas bien loin de la retraite, notre collègue et camarade s'est retrouvé sans poste et sans aucune mission, en un mot « placardisé ». Cette décision de suspension parachève ainsi une situation de maltraitance professionnelle caractérisée (qui concerne également d'autres agents).

Nous ne sommes pas dupes de la réelle motivation de la secrétaire générale : faire un exemple pour faire peur et dissuader les agents de revendiquer et de contester quoi que ce soit. À travers notre collègue, elle s'attaque à notre syndicat. Si elle croyait nous intimider, c'est raté : nous sommes déterminés à faire lever ces mesures répressives et arbitraires. D'autant plus que ses agissements témoignent d'un management brutal qui vise à mettre au pas les agents de l'institut, comme nous allons l'exposer brièvement (et de façon non exhaustive) maintenant.

Le chef du SED de la DR d'Occitanie a été démis de ses fonctions le 19 novembre par une lettre signée par la secrétaire générale. Une pétition exigeant le maintien en poste du chef du SED a été signée par l'ensemble des agents du SED. Le 21 novembre, une Assemblée générale réunissant une cinquantaine d'agents (les trois quarts des agents présents sur site ce jour-là) a formulé la même revendication et les agents sont allés demander des explications à la directrice régionale

Le 4 avril dernier, un collègue de la DG a été violemment pris à partie par la secrétaire générale à l'entrée du White. Elle a signifié de manière audible par les nombreux témoins : « tu es viré ». Depuis, le directeur général a minimisé l'incident (qui a provoqué un arrêt de travail de l'agent pris à partie) et a refusé l'expertise externe sur les pratiques professionnelles au sein du secrétariat général. Il a également refusé de reconnaître l'accident du travail de notre collègue, ce qui est une violence supplémentaire à son égard.

L'appel à témoignage des organisations syndicales a révélé un management toxique au secrétariat général : violences verbales, mépris, changements de postes brutaux, peur de s'exprimer, voire de sortir de son bureau. La secrétaire générale a « nettoyé » l'encadrement intermédiaire et mis en place un mode de fonctionnement délétère. Autre exemple : la nouvelle DRH de l'Insee refuse systématiquement de nous recevoir quand les agents nous sollicitent. C'est une rupture totale avec tous les usages précédents.

Une collègue de Lyon a subi deux procédures disciplinaires et deux suspensions, en 2023 et 2024. La première procédure a débouché sur deux années d'exclusion (sans salaire). Le tribunal administratif, en référé, a ordonné la réintégration de cette collègue et a condamné l'Insee à rembourser ses frais d'avocat. Moins de 3 mois après sa réintégration, notre collègue était de nouveau suspendue par la SG afin de lancer une nouvelle procédure disciplinaire. Après avoir demandé une nouvelle exclusion de deux ans, la SG a finalement décidé un an d'exclusion dont 6 mois de sursis. Le tribunal a de nouveau ordonné la réintégration de notre collègue et condamné l'Insee à rembourser ses frais d'avocat. Ce, dans un contexte où tant en 2023 qu'en 2024, aucun des élus syndicaux présents aux CAP disciplinaires successives n'a voté pour une des sanctions proposées par l'administration. On peut ici parler d'un véritable acharnement, et un (double) désaveu cinglant pour la secrétaire générale.

En mars dernier, la secrétaire générale a interdit une réunion d'information syndicale sur la Palestine avec Alain Gresh, ancien rédacteur en chef du Monde diplomatique. C'est la première fois que la direction de l'Insee interdisait une réunion syndicale en raison de son contenu, la secrétaire générale estimant de son ressort de décider « ce qui relève ou pas de question syndicale ». **Lors de la mobilisation contre la réforme des retraites en 2023, la secrétaire générale avait interdit une conférence de presse du comité de mobilisation** et avait sommé les agents de la DG de ne pas s'y rendre. Lors de la grève au service informatique du recensement, elle avait refusé le moindre échange.

Les agissements de la secrétaire générale ont donc franchi de très nombreuses lignes rouges. Elle n'a visiblement pas compris que sa fonction ne lui donne pas tous les droits, mais lui impose des devoirs. Elle n'a visiblement pas compris que ce mode de gestion autoritaire des « ressources humaines » ne mène nulle part et conduit sans cesse à dégrader le climat qui règne dans notre institut. Désormais, la coupe est pleine : il est hors de question que d'autres agents soient maltraités.

**Nous exigeons que la secrétaire générale soit démise de ses fonctions sans délai.
Levée de la suspension de notre collègue et arrêt des poursuites disciplinaires !**